

15ème législature

Question N° : 1660	De M. Sébastien Huyghe (Les Républicains - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > La prise en charge des nouveaux traitements contre le myélome multiple	Analyse > La prise en charge des nouveaux traitements contre le myélome multiple.
Question publiée au JO le : 03/10/2017 Réponse publiée au JO le : 24/10/2017 page : 5170		

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des nouveaux traitements contre le myélome multiple. Le myélome multiple est un cancer de la moelle osseuse qui touche chaque année près de 5 000 nouvelles personnes. Aujourd'hui on compte environ 30 000 malades en France. Depuis fin 2015, l'Agence européenne des médicaments a délivré des autorisations de mise sur le marché en Europe pour cinq nouveaux médicaments : panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab et elotuzumab. Ces avancées médicales redonnent un véritable espoir aux patients. À ce jour, ces nouveaux traitements ne sont encore pas disponibles en France, ce que déplorent les patients et les professionnels de la santé. En guise d'exemple, le carfilzomib, qui remplit toutes les conditions pour être inscrit sur la liste dite « en sus », pourrait permettre d'ores et déjà un remboursement aux hôpitaux par l'assurance maladie. Il lui demande donc si le Gouvernement entend inscrire ces nouveaux traitements sur le marché français en permettant ainsi leur prise en charge par l'État.

Texte de la réponse

Le myélome multiple est une hémopathie maligne d'évolution progressive alternant rémissions et rechutes. Malgré les progrès dans la prise en charge des patients souffrant de myélome multiple, cette hémopathie maligne reste à ce jour incurable avec une médiane de survie de 5 à 7 ans. La stratégie thérapeutique alterne différentes thérapies pour repousser la rechute, sans qu'il existe de traitement standard. Les traitements reposent sur des associations entre les différents médicaments disponibles à une corticothérapie voire une chimiothérapie. Ces traitements sont généralement poursuivis jusqu'à progression de la maladie ou toxicité. La possibilité de traiter le patient par une nouvelle alternative thérapeutique est alors évaluée. Quatre nouveaux produits ont demandé leur remboursement en France (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab), d'autres produits plus anciens ont demandé leur remboursement dans de nouvelles indications relatives au myélome. Leurs prix sont actuellement en cours de négociations entre le comité des produits de santé (CEPS) et les différents laboratoires. Elles sont plus ou moins avancées selon les produits. Tous ces dossiers sont suivis de façon très attentive par les services du ministère chargé de la santé.